



Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/26-1997

ISBN 0-660-60312-8



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

**Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre**

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Table des matières

Partie I: Le message	1
Partie II: Aperçu du ministère	2
Mandat, rôles et responsabilités	2
Objectifs et priorités stratégiques	2
Secteur d'activité et de service, organisation et plans de ressources	3
Partie III: Réalisations du ministère	6
A. Attentes en matière de rendement	6
Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles	6
Dépenses du ministère prévues et réelles par secteur d'activité	7
Contributions provinciales au budget du SCIC	8
Résumé des attentes en matière de rendement	9
B. Réalisations en matière de rendement	9
Rendement du ministère/du secteur d'activité	9
Partie IV: Renseignements supplémentaires	15
A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels	15
B. Personne-ressource pour obtenir des renseignements supplémentaires	15
C. Tableaux financiers récapitulatifs	16
Sommaire des crédits approuvés	16
Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité	17

Partie I : Le message

Les conférences intergouvernementales de niveau supérieur constituent un mécanisme fondamental pour gérer notre fédération. En effet, ils donnent aux gouvernements la possibilité de se consulter et de coordonner leurs divers programmes et politiques. Or, les Premiers ministres fédéral et provinciaux ont justement créé le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) pour que celui-ci assure la prestation de services administratifs aux conférences en question.

Le nombre de conférences que sert le SCIC au cours d'une année donnée est, dans une large mesure, le reflet de l'intensité de l'activité intergouvernementale pendant la période en question. Cette constatation s'est avérée exacte en 1996-1997, exercice au cours duquel les 70 conférences servies, y compris 4 de Premiers ministres, ont marqué un retour à un degré d'activité plus normal après l'incertitude qui a suivi le référendum de l'année précédente.

Durant l'année, le Secrétariat a entrepris plusieurs projets généraux. L'un d'eux consistait en un sondage pour connaître les besoins des clients. Les résultats du sondage seront en fin de compte incorporés au processus de planification stratégique de l'organisation. Un deuxième projet a pris la forme de l'établissement d'un site web sur Internet afin de transmettre, aux gouvernements qui constituent la clientèle du Secrétariat et au grand public, des renseignements à jour sur notre organisation et sur les conférences.

Stuart MacKinnon
Secrétaire, Conférences intergouvernementales
canadiennes

Partie II : Aperçu du ministère

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé par les Premiers ministres fédéral et provinciaux du Canada en mai 1973 afin de fournir des services administratifs à des réunions fédérales-provinciales et interprovinciales de Premiers ministres, de ministres et de sous-ministres. Étant donné que le SCIC est un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux, il a le statut d'organisme intergouvernemental neutre. Les deux ordres de gouvernements contribuent à son budget et son personnel se compose de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Chaque année, le Secrétaire fait rapport à tous les gouvernements. De hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux désignés par leurs Premiers ministres respectifs passent en revue les activités du SCIC. Ce dernier relève du Parlement par le truchement du Premier ministre du Canada.

Mandat, rôle et responsabilités

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres qui a eu lieu en mai 1973. Il a été désigné ministère fédéral par décret en conseil du 29 novembre 1973. Son mandat consiste à assurer les services administratifs nécessaires à la planification et au déroulement de conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales.

Au nombre des services offerts par le SCIC figurent l'aménagement des locaux de la conférence; l'affectation d'un secrétaire; l'interprétation; la traduction, l'impression, la distribution et le contrôle des documents; la rédaction de comptes rendus des réunions; les relations avec les médias; la sécurité; la mise en place de matériel technique et la prestation de services de secrétariat.

En plus de fournir ces services de conférences partout au Canada, le Secrétariat garde des archives qu'il met à la disposition des gouvernements. Pour les bibliothèques législatives, universitaires et municipales au Canada, le SCIC constitue la principale source de documents non cotés émanant de conférences intergouvernementales. Il publie en outre des documents se rapportant à l'activité au chapitre des conférences intergouvernementales.

Objectifs et priorités stratégiques

Le SCIC fournit des services d'administration et de soutien aux réunions des Premiers ministres ainsi qu'à des réunions multilatérales de ministres et de sous-ministres fédéraux-provinciales-territoriaux ou provinciales-territoriaux.

Il importe de signaler que le SCIC ne convoque pas de réunions intergouvernementales. Il est plutôt appelé à répondre aux besoins créés par les

décisions des gouvernements de se réunir pour traiter de questions nationales capitales ou d'autres points précis. **Le SCIC n'exerce aucun contrôle sur le lieu de ces réunions, leur nombre au cours d'un exercice donné, leur date et leur durée.** Le niveau des dépenses du SCIC pour chaque exercice est cependant directement touché par ces divers facteurs.

Certaines questions intergouvernementales importantes pourraient surgir et exiger un grand nombre de réunions au cours de l'exercice 1997-1998. Comme il est impossible de prévoir ces questions avec quelque degré de certitude, il se peut que des crédits supplémentaires soient requis pendant cette période pour les raisons suivantes :

- o lorsqu'il faut assurer un soutien à ronde intensive de réunions sur des dossiers nationaux clés; ou
- o lorsque le nombre de conférences à servir dépasse la capacité budgétaire du SCIC.

Secteur d'activité et de service, organisation et plans de ressources

Secteur d'activité

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) est un petit organisme, à un seul programme, qui fournit des services administratifs pour la planification et l'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur dans presque tous les secteurs de l'activité gouvernementale.

Organisation

De ses bureaux à Ottawa, le SCIC assure des services de conférences partout au pays où se tiennent des réunions intergouvernementales. Le Secrétaire, qui est le principal dirigeant, est nommé par le gouverneur en conseil après consultation des Premiers ministres provinciaux. L'organisation rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

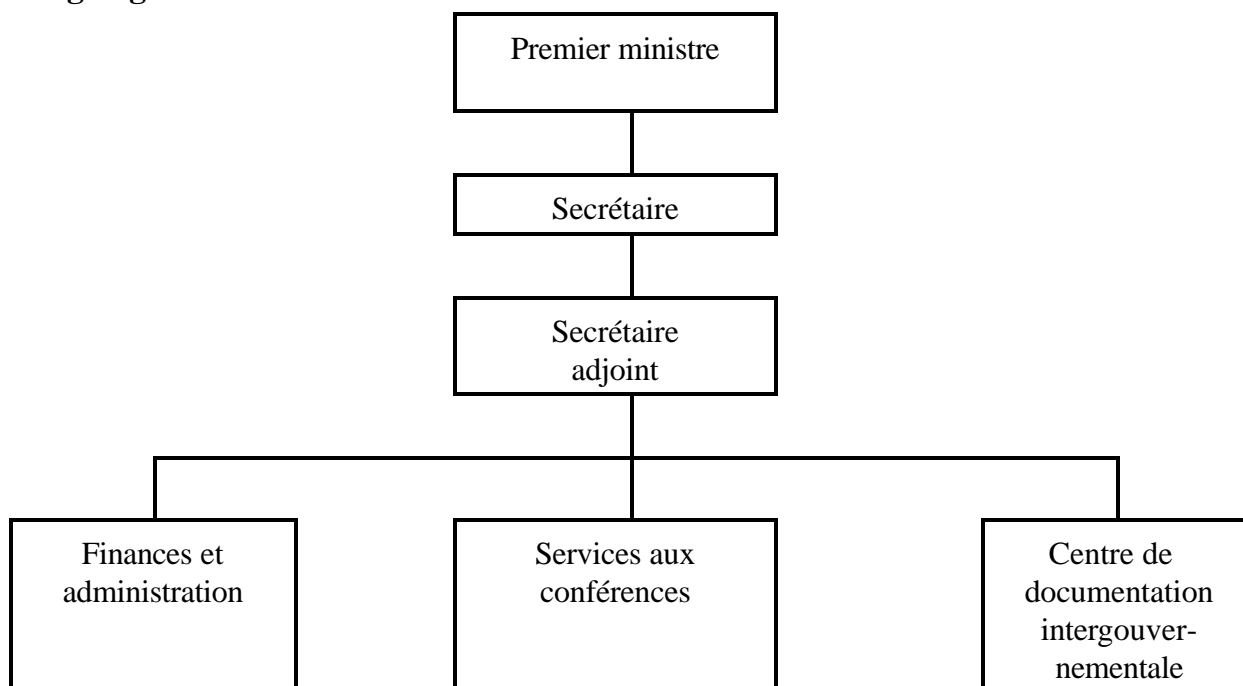
L'organisation comporte les sous-activités suivantes :

- o Les Services aux conférences qui consistent en quatre équipes organisées de manière à fournir des services d'administration, de soutien et d'aide technique aux différentes réunions intergouvernementales dans l'ensemble du Canada;
- o Le Centre de documentation intergouvernementale (CDI) qui voit au contrôle des documents et à la gestion des dossiers des conférences servies,

aux services de distribution et de consultation de la documentation publique des conférences, et au maintien d'archives intergouvernementales à l'usage des gouvernements fédéral et provinciaux; et

- o Le Service des finances du personnel et de l'administration qui soutient l'ensemble du SCIC.

Organigramme



Plans de ressources

Besoins en ressources par programme (milliers de dollars)

1996-1997, Budget principal				
Programme				
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes				Total
	ETP	milliers de \$	ETP	milliers de \$
Programme	31	3 115	31	3 115
Total	31	3 115	31	3 115

Partie III : Réalisations du ministère

A. Attentes en matière de rendement

Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par secteur d'activité

(millions de dollars)

Activité	ETP	Frais de fonctionnement ¹	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Sous-total: Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
SCIC	31	3,1			3,1		3,1		3,1
	31	3,0			3,0		3,0		3,0
Total	31	3,1			3,1		3,1		3,1
	31	3,0			3,0		3,0		3,0
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									
									1,0
									0,9
Coût des services fournis par d'autres ministères									
									0,3
									0,3
Coût net du programme									
									2,4
									2,4

Nota : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses/recettes réelles en 1996-1997.

1. Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Dépenses du ministère prévues et réelles par secteur d'activité
(millions de dollars)

Activité	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
SCIC	2,8	2,6	2,9	3,3	3,0
Total	2,8	2,6	2,9	3,3	3,0
Moins :					
Contributions provinciales au budget du SCIC ¹	1,1	1,2	,9	1,0	0,9
Coût net pour le gouvernement fédéral	1,7	1,4	2,0	2,3	2,1

¹ Voir la ventilation à la page 8.

Contributions provinciales au budget du SCIC

Population selon le recensement de 1991		1996-1997					1997-1998		
		Budget des dépenses principal		Contribution reçue			À refléter dans la prochaine facture		
	%	Montant ² partagé	Contribution ³ prévue	Montant partagé	Moins : crédit d'excédent en 1995-1996 ⁴	Contribution réelle	Crédit d'excédent en 1996-1997	CAPAFE ⁵ 1995-1996	Total
Total, Budget/Dépenses		3 115,0	3 115,0		2 867,4		3 033,0	25,8	
Moins : Contribution fédérale ¹		1 839,5	2 208,3		1 635,3		1 806,7	12,9	
Contribution provinciale totale		1 275,5	906,7		1 232,1		1 226,3	12,9	
Terre-Neuve	2.1	26,8	26,8	26,8	(1,2)	25,6	(1,0)	(0,3)	(1,3)
Nouvelle-Écosse	3.3	42,1	42,1	42,1	(3,2)	38,9	(1,6)	(0,4)	(2,0)
Nouveau-Brunswick	2.7	34,4	34,4	34,4	(1,3)	33,1	(1,3)	(0,3)	(1,6)
Île-du-Prince-Édouard	0.5	6,4	6,4	6,4	(0,3)	6,1	(0,2)	(0,1)	(0,3)
Québec	25.3	322,7	150,0	131,3	0	131,3	0	0	0
Ontario	37.1	473,2	473,2	377,6	(22,0)	355,6	0	(4,8)	(4,8)
Manitoba	4.0	51,0	20,0	20,0	0	20,0	0	0	0
Saskatchewan	3.6	45,9	45,9	45,9	(2,2)	43,7	(1,8)	(0,5)	(2,3)
Alberta	9.3	118,7	90,0	118,7	0	118,7	(4,6)	0	(4,6)
Colombie-Britannique	12.1	154,3	154,3	154,3	(7,2)	147,1	(6,0)	(1,6)	(7,6)
Total	100.0	1 275,5	1 043,1	957,5	(37,4)	920,1	(16,5)	(8,0)	(24,5)

Notes:

¹ La contribution fédérale comprend 50 % du budget de fonctionnement/des dépenses plus les régimes d'avantages sociaux des employés fédéraux, les frais de traduction, les services aux locataires et le capital.

² Les quote-parts provinciales sont calculées en fonction du nombre d'habitants, d'après les données du recensement de 1991.

³ Le gouvernement fédéral comble automatiquement le manque à gagner imputable à des contributions provinciales partielles ou non réglées.

⁴ Le crédit est la différence entre la somme facturée et la quote-part fondée sur les dépenses réelles en 1996-1997.

Résumé des attentes en matière de rendement

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	
fournir aux Canadiens :	sera démontré par :
des services de conférences aux réunions et aux conférences fédérales-provinciales et interprovinciales	<ul style="list-style-type: none">● des évaluations postérieures aux conférences● des mécanismes de contrôle et d'examen permanents des services fournis● des sondages périodiques auprès de nos clients, des consultations avec de hauts fonctionnaires et la cueillette de statistiques pertinentes sur les conférences

B. Réalisations en matière de rendement

Rendement du ministère/du secteur d'activité

Contexte opérationnel

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) ne convoque pas de réunions intergouvernementales. Il est plutôt appelé à répondre aux besoins créés par les décisions des gouvernements de se réunir pour traiter de questions nationales ou d'autres points précis. Le SCIC n'exerce aucun contrôle sur le choix de l'endroit où se tiennent les réunions, le nombre de réunions au cours d'un exercice donné, leur date et leur durée. Le niveau des dépenses du SCIC pour chaque exercice est cependant directement touché par ces divers facteurs.

Aperçu ministériel

Le nombre de conférences que sert le SCIC au cours d'une année donnée est, dans une large mesure, le reflet de l'intensité de l'activité gouvernementale au cours de la période en question. Cette constatation s'est avérée exacte en 1996-1997, exercice au cours duquel les 70 conférences servies ont marqué un retour à un degré d'activité plus normal après l'incertitude qui a suivi le référendum de l'année précédente.

Rendement en 1996-1997

Évaluations postérieures aux conférences

Les agents du Secrétariat doivent examiner et évaluer les services et les activités du SCIC qui se rapportent à chaque conférence dont l'organisme s'occupe. Cette évaluation débouche sur la transmission de recommandations à la direction et sur la mise en oeuvre de mesures correctives au besoin. La démarche consistant à inviter les clients à faire connaître leurs réactions constitue, pour le Secrétariat, un moyen capital de mesurer leur satisfaction et de cerner les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent.

Contrôle et examen permanents des services fournis

Grâce aux réunions du personnel et aux consultations auprès de ses clients qui ont lieu à intervalles réguliers, le Secrétariat est en mesure de surveiller l'évolution des besoins de ses clients, de contrôler ses mécanismes et méthodes de prestation de services, ainsi que de déterminer le contexte dans lequel l'organisation opère.

Statistiques sur les conférences

Au cours de l'exercice 1996-1997, le SCIC a été appelé à fournir des services à 70 conférences. Ce chiffre correspond au nombre annuel moyen de conférences à caractère non constitutionnel servies durant les six années précédentes.

En 1996-1997, il y a eu quatre conférences de Premiers ministres. La Conférence des Premiers ministres de l'Ouest a eu lieu du 3 au 5 juin 1996 à Dawson City au Yukon. Elle a été suivie par la réunion fédérale-provinciale des Premiers ministres, tenue à Ottawa le 21 juin. Par ailleurs, du 21 au 23 août, Jasper (Alberta) a été le site de la 37^e Conférence annuelle des Premiers ministres provinciaux tandis qu'une réunion de Premiers ministres provinciaux et de dirigeants autochtones nationaux avait lieu à Calgary (Alberta) le 28 octobre.

En 1996-1997, le nombre de conférences de Premiers ministres et de ministres a continué d'augmenter tant en chiffres absolus qu'en pourcentage du nombre total de réunions servies par le SCIC. En effet, les 48 conférences de cette catégorie représentent 69 % de l'ensemble de conférences qui concernaient le Secrétariat.

Comme le démontre le tableau 1, en 1996-1997, le Secrétariat a fourni des services à 45 réunions fédérales-provinciales-territoriales et à 25 réunions provinciales-territoriales. Ces deux catégories comptaient donc respectivement pour 64 % et 36 % du total pour l'année. Pour la première fois en quatre ans, la très modeste progression du nombre de réunions provinciales-territoriales par rapport à l'ensemble se reflète concrètement sur les pourcentages.

Le tableau 2 indique le nombre de conférences par région. Les provinces de l'Ouest ont accueilli 19 conférences, soit 27 % du nombre total de conférences servies par le SCIC en 1996-1997. Par ailleurs, 14 conférences (20 %) ont eu lieu dans la région de l'Atlantique et 5 (7 %) au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les 32 conférences auxquelles on a fourni des services en Ontario et au Québec représentaient 46 % de toutes celles dont on s'est occupé en 1996-1997.

Comme le révèle le tableau 3, au cours de l'exercice, l'environnement, la santé, les ressources humaines et les services sociaux, et la justice ont encore été les secteurs les plus actifs pour le SCIC. Ils ont en effet tenu 39 conférences, soit 56 % du nombre total.

Centre de documentation intergouvernementale (CDI)

La collection unique du CDI, qui remonte à 1973, comporte près de 26 000 documents assortis ou non d'une cote de sécurité (voir tableau 4), et elle s'étend à tous les secteurs qui font l'objet de conférences intergouvernementales. Au cours de l'exercice 1996-1997, 866 nouveaux documents s'y sont ajoutés. Le Centre existe d'abord et avant tout pour les gouvernements. Néanmoins, le grand public peut aussi, sur demande, avoir accès aux documents non cotés et ces derniers sont systématiquement distribués à 111 bibliothèques législatives, universitaires et publiques partout au Canada.

TABLEAU 1: CONFÉRENCES D'APRÈS LE LIEU, LE GENRE ET LE NIVEAU

Exercice 1996 - 1997

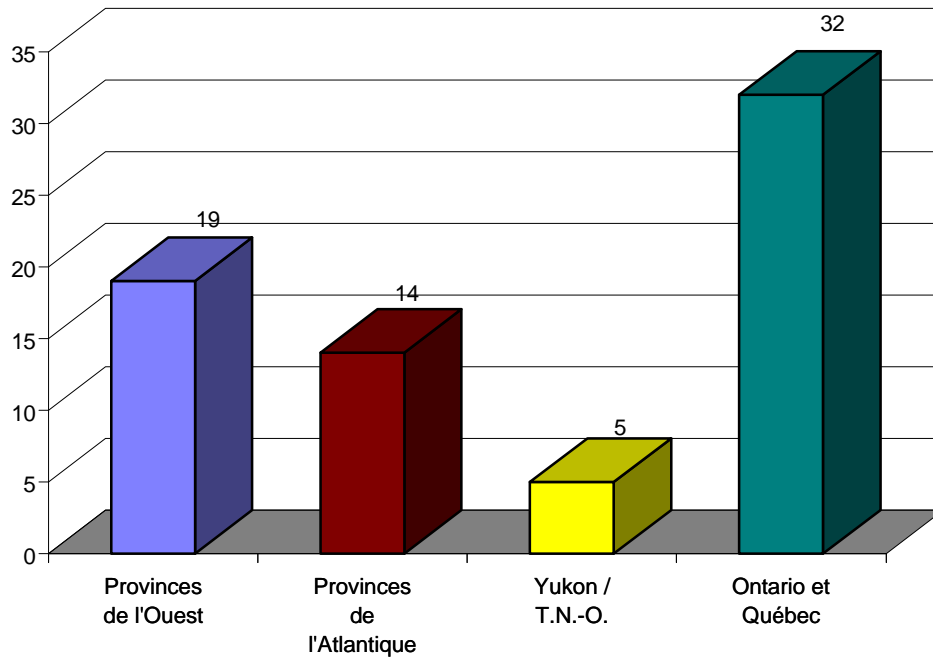
	FÉDÉRALES-PROVINCIALES-TERRITORIALES			PROVINCIALES-TERRITORIALES			TOTAL		
	Premiers ministres	Ministres	Sous-ministres	Premiers ministres	Ministres	Sous-ministres	P.M. min.	s.-m.	
Ontario ¹	1	11	4	0	7	2	1	18	25
Québec ²	0	2	3	0	1	1	0	3	7
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau- Brunswick	0	2	1	0	1	0	0	3	4
Manitoba	0	2	2	0	1	0	0	3	5
Colombie-Britannique	0	1	1	0	3	1	0	4	6
Île-du-Prince-Édouard	0	4	5	0	0	0	0	4	9
Saskatchewan	0	1	0	0	1	0	0	2	2
Alberta	0	1	0	2	3	0	2	4	6
Terre-Neuve	0	0	0	0	1	0	0	1	1
Yukon / T.N.-O.	0	2	2	1	0	4	1	2	5
TOTAL PAR GENRE ET NIVEAU	1	26	18	3	18	4	4	44	70
TOTAL PAR GENRE		45			25				

¹ Y compris 7 conférences dans la région de la capitale nationale.

² Y compris 1 conférence dans la région de la capitale nationale.

Tableau 2 :

**CONFÉRENCES EN 1996-1997
NOMBRE DE CONFÉRENCES PAR RÉGION**



POURCENTAGE DE CONFÉRENCES PAR RÉGION

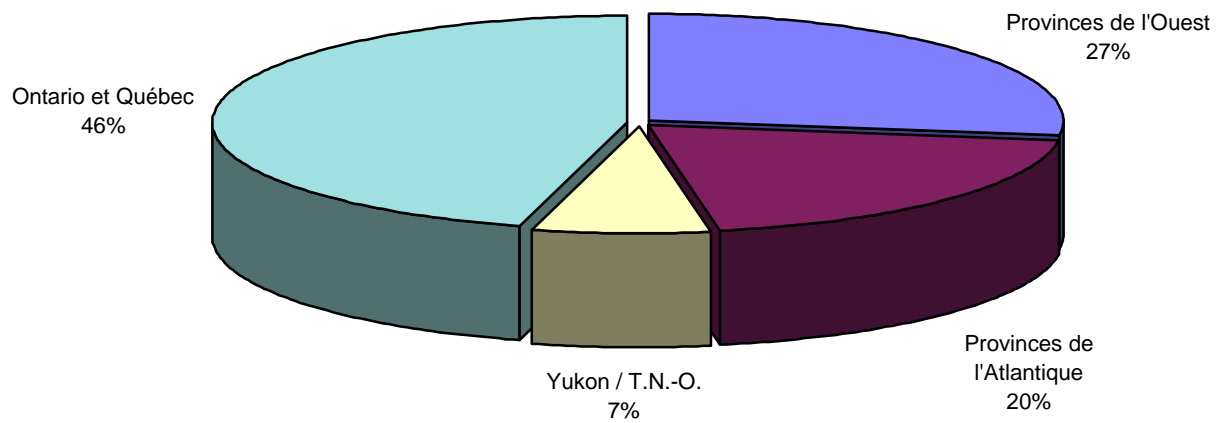


Tableau 3 : Réunions intergouvernementales - Distribution par secteur, 1992-1993 à 1996-1997

	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994 ¹	1992-1993 ¹
Administrations locales	1	1	2	1	1
Affaires autochtones	1	-	3	6	1
Affaires intergouvernementales	4	3	2	3	2
Agriculture	2	2	3	4	4
Citoyenneté et immigration	-	2	1	-	-
Commerce	1	3	6	2	6
Condition féminine	2	1	1	1	1
Constitution	-	-	-	-	58
Coopératives	-	-	-	2	2
Développement du Nord	-	-	-	1	1
Économie	-	-	-	2	-
Éducation	3	2	4	2	4
Environnement	10	6	9	8	6
Finances	-	-	-	-	-
Habitation	-	2	3	3	3
Industrie	3	1	-	2	6
Justice et solliciteur général	7	3	4	6	3
Patrimoine	3	2	-	1	2
Pêches	2	2	4	3	-
Protection civile	-	-	2	3	-
Ressources naturelles	5	5	5	5	4
Ressources humaines et services sociaux	14	6	4	13	12
Santé	8	6	7	7	2
Sports et loisirs	-	-	5	1	8
Transports	3	1	4	1	1
Travaux publics/services gouvernementaux	1	-	1	1	1
Total	70	47	70	78	128

¹ Données adaptées à la liste révisée des secteurs dressée en avril 1994 suivant les réorganisations effectuées par les gouvernements au cours des dernières années. Par ailleurs, les réunions fédérales-provinciales des Premiers ministres et les réunions des Premiers ministres provinciaux sont désormais regroupées sous la rubrique «Affaires intergouvernementales» lorsque leur ordre du jour touche plus d'un secteur.

Tableau 4 : Documents de conférences codés, catalogués et distribués

	1996-1997	1995-1996	1994-1995
Nombre de nouveaux documents de conférences reçus	866	609	983
Total des documents en archives -	25,921	25 028	24 406
Nombre de demandes distinctes de documents reçues et traitées par le SCIC -	146	128	98
Nombre de bibliothèques législatives, universitaires et publiques qui sont dépositaires des documents du SCIC -	111	113	117

Partie IV : Renseignements supplémentaires

A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

Rapport aux gouvernements, 1996-1997

B. Personne-ressource pour obtenir des renseignements supplémentaires

André McArdle, secrétaire adjoint

Téléphone :

995-2345

Courrier électronique

X400:/C=CA/A=GOVMT.CANADA/P=GC+SCICS/N=Andre McArdle

Internet

Andre.McArdle@scics.x400.gc.ca

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (millions de dollars)

(milliers de dollars)		Budget principal 1996-1997	Réel 1996-1997
Programme			
10	Dépenses du programme	2,9	2,8
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,2	0,2
Total pour le ministère		3,1	3,0

**Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité
(millions de dollars)**

Activité	Réal 1994-1995	Réal 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réal 1996-1997
SCIC				
Contributions provinciales au budget du SCIC	1,2	0,9	0,9	0,9
Total des recettes à valoir sur le Trésor	1,2	0,9	0,9	0,9